FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLEE
16ème session
Point 22 de l'ordre du jour

FUND/A.16/19
30 septembre 1993
Original: ANGLAIS

ENQUETES SUR LA CAUSE DES SINISTRES

Note de l'Administrateur

1 A sa 15ème session, l'Assemblée a accepté une offre de la délégation du Royaume-Uni selon laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni serait prêt à procéder à une étude sur les moyens par lesquels le FIPOL pourrait intervenir dans les enquêtes effectuées sur la cause d'un sinistre par l'Etat côtier ou l'Etat du pavillon compétent et avoir accès dès que possible aux résultats de ces enquêtes (document FUND/A.15/28, paragraphe 16.3).

2 La délégation du Royaume-Uni a fait savoir à l'Administrateur que, malheureusement, il n'avait pas été possible de préparer cette étude à temps pour la 16ème session de l'Assemblée. Cette délégation a fait savoir qu'elle avait l'intention de soumettre cette étude à une date ultérieure.

3 Compte tenu de ce qui précède, l'Administrateur propose de reporter l'examen de cette question à une session future de l'Assemblée.

Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

4 L'Assemblée est invitée à :

a) prendre note des renseignements communiqués dans le présent document; et

b) prendre les décisions qu'elle jugera appropriées au sujet de cette question.

W/5781k